

Milieux d'accueil de la petite enfance

COVID-19 - Consignes à respecter - 26-10-2020

Consignes vu le niveau d'alerte	Très élevé
Hygiène des mains (alternative : solution hydro-alcoolique)	Oui
Hygiène des locaux :	
Nettoyage journalier (avec une attention particulière pour les surfaces fréquemment touchées)	Oui
Désinfection au minimum une fois par semaine	Oui
Personnel en section/accueillant.e :	
Port du masque	Oui pour : - soins aux enfants - si enfant présente symptômes - accueil du parent matin et soir (personnel et parents) prise en charge d'enfants d'une autre section, à titre exceptionnel personnel à risques : - entre adultes
Distanciation 1,5 m entre adultes	Oui
Liste des symptômes du Covid-19 à connaître	Oui
Accueil d'un seul parent à l'ENTREE de la section (ou du lieu d'accueil)	Oui
Demander le carnet de santé de l'enfant	Oui
Pour le personnel d'accueil des enfants :	
Travail dans sa section uniquement - stabilité du personnel	Oui
Favoriser activités dans l'espace extérieur par groupe d'enfants (selon météo)	Oui
Direction et personnel PMS :	
Se rend en section selon les besoins du service (avec respect des gestes barrière)	Oui
Entretien avec des parents - prise de contact téléphonique préalable	Oui
Entretien parents dans bureau avec respect gestes barrière	Non, sauf urgence. Privilégier visioconférence
Personnel en pause (y compris lors de son déplacement dans les couloirs) :	
Port du masque	Oui
Distanciation 1,5 m entre adultes	Oui
Technicien.ne de surface/personnel logistique :	
Port du masque	Oui
Distanciation 1,5 m entre adultes	Oui
Nettoyage en dehors de la présence des enfants	Oui
Personnel chargé des repas reste <u>en dehors</u> de la section	Oui
Réunion d'équipe (avec respect gestes barrière) :	
En présentiel (petit groupe dans grande salle pour respecter distanciation 1.5m)	Non

PROFESSIONNELS DU MA

	En visioconférence ou autres modalités informatiques	Oui
	Formation/journée pédagogique (avec respect des gestes barrière)	Non, déconseillée en présentiel, privilégier la visioconférence. NB : voir décision organisationnelle PO MA
	Organisation d'événements / Fêtes au sein du MA	Non
	Travailleur à risque :	
	Présence en MA	Voir décision de la médecine du travail ou du médecin traitant, notamment pour l'accueillant.e ou l'accueillant.e dont un membre de sa famille habitant sous le même toit est à risque
PARENTS	Familiarisation de son enfant :	Oui
	Prise de contact téléphonique préalable pour descriptif des habitudes de l'enfant	Oui
	Familiarisation avec son enfant en section et en présence d'autres enfants	Non
	A proximité du MA :	
	Port du masque et distance physique 1,5 m	Oui
	Entrée dans le MA :	
	Un seul parent	Oui
	Respect des gestes barrière : hygiène des mains, port du masque et distance physique 1.5 m	Oui
	Entrée dans la section	Non
ENFANT	Port du masque (port du masque seulement pour enfants > 12 ans)	Non
	Apport de jouets personnels	Non
	Apport objet transitionnel (doudou,...)	Oui
	Fréquentation du MA en cas de symptômes	Non
PROFESSIONNELS EXTERIEURS AU MA (Avec gestes barrière)	Agent de l'ONE en visite sur site	Oui
	Médecin pour la consultation médicale au sein du MA	Oui
	Orthoptiste de l'ONE pour dépistage visuel	Oui, si l'organisation du MA le permet
	Professionnel d'un service en initiatives spécifiques (RW) ou avec OCAPI (R. Bxl) pour accompagner l'équipe dans l'accueil d'un enfant en situation de handicap	Non
	Acteurs/animateurs pour activité d'éveil culturel, même avec un groupe d'enfants d'une même section et personnel encadrant	Non
	Autre professionnel externe (ex. psychomotricienne) pour animation avec un groupe d'enfants d'UNE seule et même section	Non
STAGIAIRES	Accueil de stagiaires avec respect des gestes barrière (port du masque - hygiène des mains)	Oui, sous conditions (voir communication)
	De préférence stage hebdomadaire ou jours consécutifs sur la semaine	Oui
	Dans une seule et même section	Oui

VOLONTAIRES	Accueil de volontaires dans le MA	Non
	Echanges intergénérationnels en MA	Non